

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE

Secrétariat Général

JPS/SC

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**Arrêté portant acceptation, pour régularisation, du contrat liant la Ville de Tulle et la Société JRI pour l'abonnement au Système JRI-MySirius, solution de contrôle climat pour le Musée « Cité de l'Accordéon et des Patrimoines »**

Le Maire-adjoint délégué aux Travaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget de la Ville,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°69 du 27 juin 2022 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°36 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jérémie NOVAIS, Septième Adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite se doter d'un système de gestion et de surveillance de la température couplé à des capteurs hygrométriques pour le Musée « Cité de l'Accordéon et des Patrimoines »,
- Considérant qu'elle a sollicité, à cette fin, la Société JRI,
- Vu le contrat d'abonnement au Système JRI-Sirius afférent,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Accepte, pour régularisation, le contrat souscrit avec la Société JRI - 2, Rue de la Voivre - PA Technoland - BP 21 - 25490 FESCHES LE CHÂTEL pour un système de gestion et de surveillance de la température couplé à des capteurs hygrométriques, pour le Musée « Cité de l'Accordéon et des Patrimoines ». Ce système permet aussi de stocker les données sur un cloud dédié.

Le présent contrat a pris effet le 24 août 2023 et est conclu pour une durée d'un an, renouvelable quatre fois, soit jusqu'au 24 août 2028.

Le montant annuel de la redevance s'élève à 680 € HT.

**ARTICLE 2 :** La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget Ville  
Compte : 61568 – Code : ENTRCTM/MUSPAT

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Société JRI

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Transmis au contrôle de Légalité le : 06 OCT. 2023

Date et Réf. de l'accusé de réception : 06 OCT. 2023

AD86 - 20092023

TULLE, le 29 septembre 2023





## Contrat d'Abonnement au Système JRI-MySirius : Conditions Particulières

Raison sociale du client : **MAIRIE DE TULLE**

SIRET : **2119270700012**

Adresse : **10 RUE FELIX VIDALIN, 19012 TULLE (FR)**

Représenté par : **Sophie BALLUT**

Email : **sophie.ballut@ville-tulle.fr** Téléphone : **05 55 20 28 65**

N° de Client JRI (msid): **#4760**

Adresse d'exploitation : **10 RUE FELIX VIDALIN, 19012 TULLE**

Responsable Technique(correspondant de JRI habilité par le Client) : **Sophie BALLUT**

Email : **sophie.ballut@ville-tulle.fr** Téléphone : **05 55 20 28 65** Fonction : **regisseur des oeuvres**

**1. Nombre de points de mesure surveillés : 100**

**2. Abonnements & Modules optionnels :**

Réseau LoRa opérateur public décrit en Annexe 2 : **Non**

*Attention il est expressément stipulé que le Client est seul responsable des éventuelles désactivations d'Equipements sur le Système JRI-MySirius qui servira de référence pour la mise à jour annuelle de la facturation des Abonnements Télécom.*

Module Plan : **Non** Module Etalonnage : **Non**

Module Connectivité (Web API) : **Non** Module Maintenance : **Non**

Module MySiriusAlert : **Non** Module FoodCheck : **Non**

**3. Niveau Applicatif choisi** (détail en Annexe 1) : **SERENITY**

**4. Durée Initiale et Maximale - Redevance Annuelle - Date de prise d'effet - Reconduction & Renouvellement :**

Durée initiale : **Jusqu'au 24/08/2024**

Durée maximale<sup>(1) (2)</sup> : **5 ans** (Jusqu'au 24/08/2028)

<sup>(1)</sup> Les conditions d'augmentation minorée à 2% de la Redevance Annuel des Conditions Générales sont valables pour la Durée Maximale du Contrat

<sup>(2)</sup> Afin de renouveler le Contrat à l'issue de la Durée Maximale ou en cas de reconduction avec Bon de Commande, le Client devra retourner au Fournisseur l'offre de prix datée et signée que le Fournisseur adressera au Client au moins un mois avant la date anniversaire du Contrat ou transmettre un bon de commande par mail à [sales@group-mms.com](mailto:sales@group-mms.com). En cas de souhait du Client d'évolution de son Contrat (évolution du parc d'Equipements et Abonnements Télécom, du Niveau d'Applicatif ou des Modules optionnels), le Fournisseur sera disponible pour transmettre une nouvelle proposition dans les plus brefs délais (Le Client doit contacter le Fournisseur directement ou via le chargé d'affaire du Fournisseur). Sans réception de commande par le Fournisseur de la part du Client au plus tard 7 jours après la date anniversaire du Contrat, une pénalité de 10% du montant de la Redevance Annuelle prévue au Contrat sera automatiquement due et appliquée. Si 30 jours après la date anniversaire du Contrat et suite à l'émission par le Fournisseur d'offre de prix avec application de la pénalité de 10%, le Fournisseur n'a à nouveau pas reçu d'accord écrit du Client sur cette seconde offre, l'ensemble des services liés au Contrat sera suspendu temporairement (accès à l'application JRI-MySirius et à la consultation des données) et ceci tant que la situation n'aura pas été régularisée par le Client.

Date de Prise d'Effet : **24/08/2023**

Le Montant de la Redevance Annuelle est de **680 € HT** pour cette période annuelle de facturation, payable par chèque ou virement, terme à échoir (à la Date de Prise d'Effet puis aux dates anniversaires de cette Date de Prise d'Effet).

**5. Conditions générales :** [https://www.jri-mysirius.com/download/cga/v20220922\\_FR](https://www.jri-mysirius.com/download/cga/v20220922_FR)

**6. Eventuelles spécifications et/ou autres conditions particulières** (Annexe 3):

**Feschès le Châtel, 15/09/2023**

**Pour le Fournisseur :**

Hélène Muller

+33 3 81 30 68 04  
sales@group-mms.com

**Pour le Client (Signature, nom du signataire et cachet) :**



### Annexe 1 - Niveau Applicatif

	INITIAL	SERENITY	ADVANCED	
SERVICES	Consultation des données (durée maximale) mesures, courbes, historique	2 mois glissants	18 mois glissants	18 mois glissants
	Archivage des données incluant la durée de consultation	12 mois glissants	3 ans glissants	10 ans glissants
	Support technique Aides en ligne, tutoriels	✓	✓	✓
	Nombre de compte Utilisateur	2 (1 Utilisateur et 1 Administrateur)	Illimité	Illimité avec profils personnalisables
	Conformité 21 CFR Part 11	-	-	✓
FONCTIONNALITES	Journal d'activités	-	Journal d'alarmes	Journal d'activités complet
	Simulation Température Produit	-	✓	✓
	Métrologie Consultation, gestion de parc	-	✓	✓
	Outils Ajustage, rapports simplifiés...	✓	✓	✓
	Espace documentaire Rapports, documents métrologiques	✓	✓	✓
	Temporisation des mises à jour	-	-	✓
MODULES OPTIONNELS	Connectivité (Web API)	✓	✓	✓
	MySeriusAlert	✓	✓	✓
	MyFoodCheck	✓	✓	✓
	Maintenance Avancée	✓	✓	✓
	Plans	-	✓	✓
	Étalonnage Niveau 1 et 2	✓	✓	✓